

Communiqué de presse: Mesures structurelles

Fribourg, le 5 juin 2013

Le Commission d'étude « finances et fiscalité » du PDC cantonal a pris connaissance du projet de mesures structurelles envoyé en consultation par le Gouvernement. Elle salue les efforts consentis par le Conseil d'Etat afin de pérenniser les finances cantonales à court et moyen terme et donne son accord de principe auxdites mesures.

La Commission constate avec grande satisfaction qu'il existe une symétrie des sacrifices accordés par l'ensemble des départements, démontrant ainsi un consensus au sein du collège. Elle est également d'avis que l'augmentation démographique est un élément positif pour le Canton de Fribourg et approuve la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre sa politique d'investissements. Nonobstant, la ponction de la fortune nette du Canton ne devrait que très exceptionnellement servir aux dépenses de fonctionnement de l'Etat.

En ce qui concerne les mesures liées au personnel de l'Etat, Il est essentiel de faire une distinction entre baisse des salaires et gel temporaire des augmentations. Ainsi, la commission d'étude du PDC approuve la non-indexation des salaires jusqu'à concurrence de 112 points d'inflation. L'indice des prix à la consommation étant en légère baisse pour les deux dernières années, il paraît logique que les salaires du personnel de l'Etat ne soient pas indexés.

En revanche, la commission s'oppose à la baisse de 0,9% de l'échelle des traitements (42.3 millions de CHF d'économies sur trois ans). Le personnel de l'Etat ne doit pas être rendu responsable de la précédente surindexation. Il est cardinal que l'augmentation du nombre de collaborateurs de l'Etat soit jugulée mais que les salaires proposés demeurent compétitifs. Par ailleurs, une discussion avec les différents partenaires sociaux est nécessaire. Il serait préférable que cette mesure d'économie soit transférée dans le

domaine des subventions. Par exemple, le subventionnement des assurances maladie se fait aujourd'hui selon des critères rigides et sous la forme d'une politique «d'arrosoir». Il serait nettement plus efficient que ce type de subventionnement puisse profiter à celles et ceux qui en ont plus directement le besoin et, ainsi, d'en diminuer le montant global. Avec une meilleure allocation des ressources, le PDC est convaincu que les 42.3 millions de CHF d'économies touchant le personnel de l'Etat peuvent être compensés dans le domaine des subventions. Ceci toucherait une population plus large et diminuerait une partie des nombreux sacrifices demandés au personnel de l'Etat.

Pour le surplus, la commission d'étude adressera au PDC cantonal une réponse circonstanciée sur les points importants de la proposition du Conseil d'Etat.

Pour tout renseignement supplémentaire

Markus Bapst, Président de la commission d'étude « Finances et fiscalité » du PDC cantonal :
079 457 37 17

Jean-Pierre Siggen, Président du groupe : 079 459 12 65

Eric Menoud, Président : 079 279 04 19